

Lausanne, le 9 octobre 2018

Communiqué de presse

Fiscalité : les personnes physiques ne sont pas oubliées **Pour le PLR Vaud, l'imposition des personnes physiques doit faire l'objet d'un réexamen en profondeur**

Les contribuables vaudois, en particulier les personnes physiques, n'ont pas vu de baisse de leur imposition depuis deux législatures. Alors qu'au 1^{er} janvier 2019 entrera en vigueur la réforme vaudoise de la fiscalité des entreprises (RIE3), il est temps de rééquilibrer l'imposition des personnes physiques. Le PLR Vaud a proposé et proposera des mesures concrètes au Grand Conseil, afin que les contribuables bénéficient d'allègements fiscaux ciblés, d'ici la fin de la législature déjà.

Outre le soutien apporté à l'**initiative des Jeunes Libéraux-Radicaux vaudois** « Une baisse d'impôts pour la classe moyenne », qui prévoit des déductions fiscales supplémentaires pour les primes d'assurance-maladie obligatoire, le PLR Vaud a participé à l'adoption, au Grand Conseil, d'une motion visant une baisse d'impôt cantonal de 3 points. Au minimum, cette baisse doit être de 2 points d'impôt sur le coefficient cantonal, échelonnée entre 2020 (-1 point d'impôt) et 2021 (-1 point) et toute autre mesure, allant dans le sens de la motion, doit être proposée par le Conseil d'État d'ici 2020. De plus, d'ici la fin de l'année, le PLR Vaud proposera que soient actées **d'autres déductions ou augmentations de déductions pour les personnes physiques**. On peut citer par exemple l'augmentation de la déduction pour frais de garde. L'ensemble de ces mesures permettra de mettre en œuvre concrètement, dès le 1^{er} janvier 2019, des baisses d'impôts progressives pour les personnes physiques, équivalentes à **4,5 points d'impôt cantonal d'ici la fin de la législature**.

En outre, le PLR Vaud considère que **l'imposition des personnes physiques doit faire l'objet d'un réexamen en profondeur**. Afin de la faire évoluer, le PLR Vaud fera des propositions concrètes au Grand Conseil durant la législature. Ces réformes toucheront notamment aux barèmes fiscaux, à l'imposition des couples mariés/concubins ou encore aux déductions pour proches aidants (une mesure dans la droite ligne de la « Rentrée politique » du parti, tenue en août).

Enfin, pour le PLR Vaud, il y a lieu de saluer les efforts des contribuables vaudois dans le redressement des finances cantonales et de rétablir un équilibre politique entre l'imposition des personnes morales d'une part, et physiques d'autre part.

Contacts:

Alexandre Berthoud, vice-président du PLR Vaud et président de la COFIN, 078 756 10 08

Florence Gross, vice-présidente du PLR Vaud, 079 709 85 68

Grégory Devaud, chef du Groupe PLR au Grand Conseil, 079 641 64 37

Guy-Philippe Bolay, député PLR membre de la COFIN, 076 414 36 31

Gérard Mojon, député PLR membre de la COFIN, 079 210 38 68

Georges Zünd, député PLR membre de la COFIN, 076 321 93 22

Laurine Jobin, secrétaire générale du PLR Vaud, 079 936 71 65